



PARLEMENT
BRUXELLOIS

036641

REÇU LE 21 JAN. 2025

QUESTION ORALE DE M. MOHAMED OURIAGHLI, DÉPUTÉ DU GROUPE SOCIALISTE

~~A MME. BARBARA TRACITE, MINISTRE PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET~~ **À M. ALAIN MARON CHARGÉ DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE, AU SEIN DU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

Concernant « **Soins palliatifs : rapport du KCE et réforme du décret ambulatoire** »

Madame la Ministre-Présidente,
Monsieur le Ministre,

Un rapport récent du Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) souligne que le nombre de patients pouvant bénéficier de soins palliatifs ne cesse d'augmenter, avec un éventail de situations de plus en plus varié. Ce rapport identifie des lacunes dans l'offre actuelle, tant en capacité qu'en diversité, et met en avant la nécessité de développer et diversifier les services pour mieux répondre aux besoins et préférences des patients.

En 2020, 49% des patients atteints de cancer en phase terminale à Bruxelles ont reçu des soins palliatifs. Mais les soins palliatifs ne concernent plus seulement ce type de patients, ils s'adressent désormais à toutes les personnes confrontées à une maladie grave et potentiellement mortelle, indépendamment de leur espérance de vie.

Le rapport du KCE met en lumière la nécessité de sortir les soins palliatifs de l'hôpital et propose un modèle d'offre palliative à 360° visant à offrir des soins adaptés aux préférences des patients tout en répondant à leurs besoins médicaux. Parmi les recommandations figurent la création de services résidentiels non médicalisés et médicalisés, le développement de l'hospitalisation à domicile, et l'amélioration des consultations transmurales pour permettre aux patients ambulatoires de bénéficier de l'expertise hospitalière.

En complément de ces initiatives, il est crucial de renforcer le soutien aux aidants proches pour éviter leur épuisement, d'investir dans la formation des professionnels de santé et des bénévoles, et de sensibiliser les patients et leurs familles aux ressources disponibles.

Je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. Il y a un an, sous votre impulsion, le Parlement adoptait la réforme des services ambulatoires afin de renforcer et restructurer des services essentiels dans les domaines de l'Action sociale et de la Santé, en ce compris les soins palliatifs et continués. Pouvez-vous nous détailler les avancées concrètes réalisées à ce jour dans ce secteur ?
2. Avez-vous pris connaissance du rapport du KCE recommandant une réforme de l'offre de soins palliatifs ? Comment les réformes issues du nouveau décret sont-elles actuellement mises en œuvre et intégrées par la COCOF pour répondre aux défis soulevés par ce rapport ?
3. Quel financement la COCOF a-t-elle consacré, en 2024, à l'agrément et au subventionnement des services agréés en soins palliatifs et continués ? Pouvez-vous préciser les montants alloués et les éventuelles évolutions par rapport aux années précédentes ?
4. Quelles initiatives sont mises en place pour renforcer la formation en soins palliatifs des professionnels de santé et des bénévoles, notamment en partenariat avec des associations soutenues par la COCOF ? Comment veillez-vous à ce que les patients et leurs aidants-proches soient correctement informés des ressources disponibles pour répondre à leurs attentes ?
5. Quelles collaborations ont été établies avec la COCOM et le niveau fédéral pour faire face aux besoins croissants de la population en matière de soins palliatifs ? Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de projets ou d'actions concertées dans ce domaine ?

Je vous remercie pour vos réponses.



Mohamed OURIAGHI
Député PS